Point d'actualités Coronavirus Italie au 19 mai FAM d'après informations SER / CAA de la zone

Contexte général

Le bilan sanitaire du jour (18/05 à 18h00) en Italie est le suivant : 225 886 personnes contaminées (+451) dont 127 326 personnes guéries (+2150) et 32 007 personnes décédées (+99).

Ce jour marquait une nouvelle étape dans le processus de « déconfinement » en Italie :

- Déplacements : fin des restrictions aux déplacements au sein d'une même région ; les déplacements entre régions restent cependant encore soumis aux contraintes précédemment en vigueur (motifs professionnels, de santé ou d'urgence) ;
- · Activités : réouverture notamment des cafés, bars et restaurants (les buffets restant interdits), de tout le commerce de détail, des marchés et brocantes, des plages et établissements balnéaires. Les réouvertures sont soumises au respect des lignes directrices dont le principe général reste la distance d'un mètre.

La **prochaine étape** est prévue le **3 juin**, sous réserve de l'évolution positive de la situation épidémiologique :

- · Libre circulation entre les régions ;
- · Fin de l'obligation de quarantaine (14 jours) pour les personnes arrivant en Italie en provenance des pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen/

Agriculture

- · L'export agroalimentaire italien semble globalement résister à la crise jusqu'à présent, malgré des résultats hétérogènes entre produits
- Main d'œuvre: la Coldiretti juge avec circonspection la mesure de régularisation des clandestins adoptée par le gouvernement le 13 mai mais se félicite de la fin de l'obligation de quatorzaine prévue le 3 juin pour les personnes arrivant en Italie en provenance des pays de l'UE
- · Crise du secteur porcin : la Confagricoltura appelle à une réponse concertée de l'ensemble de la filière

L'export agroalimentaire italien semble globalement résister à la crise jusqu'à présent, malgré des résultats hétérogènes entre produits

⇒ Résultats globaux par produits

Sur la base des données des douanes italiennes, le bureau d'étude de Confagricoltura a calculé que les exportations italiennes de produits agroalimentaires ont progressé de 3,7 % au cours de la période janvier-avril 2020 par rapport à la même période en 2019. Mais tous les secteurs n'ont pas suivi la même tendance.

Les augmentations les plus importantes concernent les légumes (+ 30 %, avec 4 mois consécutifs de hausse) et les viandes (+ 25 %). Les produits de boulangerie, fruits et légumes transformés et charcuterie sont proches de + 15 %. L'huile d'olive (+ 11 %) et le riz (+ 10 %) se sont également bien comportés. En revanche, certains secteurs ont subi des baisses importantes : fleurs et plantes (-25 %), pâtes (-14 %), fruits (-9 %, avec 4 mois consécutifs de baisse), conserves de viande (-8 %).

La Coldiretti a, pour sa part, analysé que les exportations agroalimentaires italiennes se sont accrues de 13,5 % au mois de mars 2020, répartie comme suit selon les destinations : +10,4 % vers les USA, +24,9 % vers l'Allemagne, +3,9 % vers le Royaume-Uni, +9,5 % vers la France. L'organisation souligne toutefois que les semaines suivantes n'ont pas confirmé ces tendances et rappelle que, selon un sondage Coldiretti/Ixe, 74 % des exploitations exportatrices ont enregistré une baisse des ventes à l'étranger.

⇒ Dynamiques contrastées au cours de la période de crise

L'analyse détaillée de Confagricoltura pour chaque mois de la période met en évidence l'effet négatif du déclenchement de la crise pour les vins et les fromages et produits laitiers, dont les exportations ont reculé à partir de février après de bonnes performances en janvier (respectivement + 24 % et + 60 % par rapport à janvier 2019). Les exportations de pâtes ont subi les mêmes répercussions, bien que plus tardives (recul de 48 % en avril après trois mois de forte hausse). A l'inverse, les exportations de céréales et d'huile d'olive ont progressé à partir de février.

⇒ Aucun obstacle important au transport de marchandises ne semble s'être produit jusqu'à présent selon Confagricoltura.

Main d'œuvre : la Coldiretti juge avec circonspection la mesure de régularisation des clandestins adoptée par le gouvernement mais se félicite de la fin de l'obligation de quatorzaine prévue le 3 juin pour les personnes arrivant en Italie en provenance des pays de l'UE

La Coldiretti estime que la mesure de régularisation des travailleurs illégaux adoptée le 13/05 par le gouvernement italien ne permettra pas de régler immédiatement et dans des proportions suffisantes le problème de la pénurie de main d'œuvre agricole. L'organisation estime en effet que parmi les travailleurs clandestins qui pourront faire l'objet d'une régularisation, seulement 2000 ont déjà travaillé dans les champs. Elle considère également qu'à cause des délais législatifs et procéduraux, les régularisations ne pourront pas être effectives avant mi-septembre.

De même, l'organisation craint que l'autorisation accordée aux bénéficiaires de prestations sociales de cumuler un contrat de travail agricole à durée déterminée ne produise ses effets que trop tardivement.

Dans ce contexte, l'organisation continue à demander la mise en place des Vouchers agricoles (chèques-emploi) simplifiés et à plaider pour que les « couloirs verts » européens soient effectivement activés à destination de l'Italie. A ce titre, elle considère que la fin de l'obligation de quatorzaine pour les personnes arrivant en Italie en provenance des pays de l'UE permettra de favoriser le retour de 150 000 saisonniers agricoles en provenance de Roumanie, Pologne, Bulgarie et autres pays européens. Reste toutefois à obtenir la signature du protocole sanitaire attendu dans le secteur agricole, sous l'égide des ministères concernés.

Crise du secteur porcin : la Confagricoltura appelle à une réponse concertée de l'ensemble de la filière

Déjà handicapé dans la compétition internationale (seulement 9 abattoirs autorisés pour les exportations vers la Chine), le secteur porcin italien subit depuis plusieurs semaines les conséquences de l'épidémie de Covid-19 (fermeture du canal Horeca, changements de consommation, effondrement du tourisme et baisse des exportations). Dans ce contexte, les abattages ont été réduits (-20 %, avec plus de 200 000 têtes en attente) et les prix à l'origine reculent, alors que les coûts de l'alimentation ont augmenté, notamment en raison de l'allongement de la durée de présence des animaux.

Le président de la section porcine de Confagricoltura juge impensable de pouvoir réduire les stocks rapidement, même en cas de reprise de l'abattage et craint que les élevages soient bientôt confrontés à des problèmes de bien-être et de santé des animaux et à des difficultés de trésorerie. Dans ce contexte, une réduction volontaire du nombre de naissances risque de devoir s'imposer.

Afin d'éviter que les éleveurs assument seuls le coût de la crise, tandis que l'aval (abattoirs, industriels) a décidé de ralentir la production, la Confagricoltura demande un accord de filière : limitation des importations au strict nécessaire, en favorisant la production nationale, harmonisation entre coûts de production, prix à la production et prix à la consommation. Concertation de la filière avec les autorités afin de définir un plan de secteur reposant sur la programmation de la production, les AOP et les capacités d'exportation des produits d'excellence.